

ID: 039-243900560-20240606-DCC2024_06_081-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 mai 2024

et qu'elle a été faite le

30 mai 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 35

Absents suppléés : 2

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2024_06_081

Objet:

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 6 juin 2024

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange**: M. Gérôme Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirev-le-Château: M. Martin DAUNE Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine MARANO Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange: Mme Aurore PLANCON Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: **Etrepigney**: M. Frédéric SIGNORI **Pagney**: Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Monteplain: M. Luc BEJEAN Mutigney: M. Eric DRUOT Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: M. Gérard ROBERT Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants: M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires: Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20240606-DCC2024_06_081-DE CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES

TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la nouvelle organisation des services de la Communauté de Communes Jura Nord à compter du 1er mai 2024 ;

CONSIDERANT le nouvel organigramme ;

CONSIDERANT que pour les besoins du Pôle « Ressources », et plus particulièrement renforcer l'équipe du service « Ressources Humaines », il est nécessaire de recruter une personne sur les fonctions de Gestionnaire RH Prévention et Sécurité au travail ; il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet :

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé :

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 21 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024;

Vu le tableau des effectifs :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie le tableau des effectifs ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité:

Pour: 39 Contre: o Abstention: o

